

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SOUK-AHRAS

DAIRA DE BIR-BOU-HOUCHE

Saf-El-Ouiden Le :.....

COMMUNE DE SAF-EL-OUIDEN

*** AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE ***

N°01/2026

Conformément aux dispositions de l'article N°65 de le décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public;, le Président de l'Assemblée Populaire Communale de la Commune de Saf-El-Ouiden daïra de Bir-Bou-Houche wilaya de Souk-Ahras porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre National ouvert avec exigences de capacité minimale N°01/2026 paru dans les quotidiens L'horizon le 08/02/2026 et El SAKR le 08/02/2026 , et le BOMOP .

Qu'à l'issue d'analyse et de jugement des offres, la commission communale d'évaluation des offres a attribué provisoirement le projet suivant:

Intitulé de l'opération	Désignation de Entreprise	La note technique	Montant avant correction	Montant après correction	Délai d'exécution	Critère de choix
Réalisation d'un réservoir de capacité 1000 m3 Sef El ouidene centre (avec le ontrôle technique et frais d'édition et de la publicité)	OUANASSI MOUSSA Sedrata -Souk Ahras 18741020052042	50.66/60	28.977.095.00	28.977.095.00	12 Mois	moins disant

Et invite les autres soumissionnaires intéresse de se rapproché de ces services au plus tard trois (03) jours

A compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, a prendre connaissance des résultats

Détaillé de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Conformément à l'Article 82, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés dans les 10 jours qui suivent la parution de cet avis dans la presse nationale.

Le Président de L'APC